

MEMOIRE
SUR
l'EDUCATION POPULAIRE

Présenté à la Commission d'étude
sur l'Education des Adultes par
la Table ronde des OVEP de l'Ou-
taouais.

5 novembre 1980

"L'éducation doit persister dans son évolution afin de devenir un outil par lequel les hommes s'instruisent entre eux, en se transformant eux-mêmes et en transformant leur milieu de vie."

PRESENTATION

Les organismes volontaires d'éducation populaire, par l'entremise de la Table ronde de l'Outaouais, présentent leur mémoire sur l'éducation populaire dans le cadre de la Commission d'étude sur l'éducation des adultes.

Ce mémoire fait suite à une consultation demandée par la Commission qui désirait connaître la position des organismes volontaires vis-à-vis l'éducation permanente.

Le mémoire a été soumis aux organismes membres de la Table ronde qui nous a permis d'effectuer une étude détaillée du texte.

Les arguments et les revendications présentés ne sont pas nouveaux: dans l'ensemble le mémoire reprend des positions votées par les OVEP et qui ont été avancées soit par le mémoire de l'institut Canadien d'Education des Adultes (I.C.E.A.) en octobre 1972, soit par le mémoire sur le financement des organismes volontaires d'éducation populaire rédigé en mai 1977 ou dans le cadre d'échanges avec le Ministère de L'Education.

Le mémoire se veut le reflet des préoccupations provinciales des OVEP qui seront transmises par le comité de coordination des OVEP du Québec.

Le mémoire se divise en trois parties. La première partie traite de la reconnaissance de l'éducation populaire. La deuxième présente le concept de l'éducation populaire et identifie les organismes volontaires d'éducation populaire. Finalement, on retrouve dans la troisième partie, les recommandations.

Cette démarche a demandé de l'énergie de la part des OVEP et de leur comité d'étude créé à cet effet. Nous espérons que la commission Jean saura s'en inspirer et l'utiliser afin de permettre aux OVEP de consacrer tous leurs efforts aux activités qui sont leur raison d'être même, c'est-à-dire à l'éducation populaire.

Comité d'étude

Reconnaissance de l'éducation
populaire

Le droit à l'éducation est un droit fondamental pour tous les Québécois. Nous croyons ceci incontestable et incontesté. C'est dans son application que les OVEP contestent la méthode de partage de l'enveloppe fiscale.

Le Québec ne fait que tolérer les initiatives populaires, il ne les encourage pas.

Pour illustrer ce fait, voyons les budgets 80-81:

10 millions sont demandés qui représentent un per capita de 1.40\$
3 millions 50 milles sont promis et le per capita est de 1.03\$.
Ceci touche 600,000 personnes. Et ce n'est que 3/13 des besoins réels. Nous sommes donc loin de nos objectifs, même en tenant compte de quelques améliorations.

Dans l'Outaouais, le tableau suivant illustrant les montants reçus de la Direction Générale d'Education des Adultes (D.G.E.A.) démontre bien jusqu'à point on ne reconnaît pas entièrement les Ovep:

Année	Besoins Exprimés	Montants alloués	% des besoins comblés
1978-79	\$158,990.	\$72,242.	45.4
1979-80	\$174,445.	\$87,223.	50.0
1980-81	\$190,285.	\$94,762.	49.8

Ces montants ne permettent pas au réseau des OVEP de connaître de l'expansion.

Les OVEP de l'outaouais ont prouvé la pertinence de leur existence, et à cet effet, nous désirons souligner quelques points que nous soumettons à votre attention:

Point 1

Nous sommes présents et actifs depuis 1974 dans l'Outaouais, et nos archives regorgent de vécu positif.

Point 11

Des 4 organismes du départ, nous sommes maintenant 21 à la Table ronde de l'Outaouais.

Point 111

La Table ronde des OVEP de l'Outaouais est par elle-même une "Ecole Populaire "

Point 1V

Nous suggérons fortement au Ministère de l'éducation de relire notre mémoire de 1977. Nos besoins y sont identifiés et notre action y est précisée.

Point V

La Table ronde des OVEP de l'Outaouais se veut différente dans son approche à sa clientèle, et est consciente que les personnes rejointes ainsi, ne peuvent l'être par le stéréotype des cours aux adultes dispensés par les autorités en place.

Nos archives contiennent de nombreux témoignages à cet effet.

Point VI

Les OVEP de l'Outaouais respectent davantage:

- a) le rythme de travail de sa clientèle
- b) sa disponibilité (par leur accessibilité en locaux et les heures de ses cours)
- c) répond plus à la réalité quotidienne des gens

Point VII

Les OVEP de l'Outaouais sont nés d'un besoin constaté et exprimé en regard du système d'Education en place. La partie de la population que nous rejoignons se sent souvent étouffée dans ces structures institutionnelles.

Point VIII

La Table ronde s'est donné la force d'un regroupement dans lequel l'autonomie de chacun des organismes-membres est respectée.

Point IX

Le secteur volontaire de l'éducation dérange, car il remet en cause les inégalités sociales. Nous croyons que l'Etat québécois doit se laisser déranger par nos interventions.

Point X

Les OVEP remplissent bien leurs multiples fonctions et sont représentatifs des besoins réels en éducation aux adultes. Leur mode de fonctionnement demeure original.

Point XI

La Table ronde des OVEP de l'Outaouais ne veut plus être l'assistée sociale ou encore la marginale de l'éducation. Notre action est positive et les autorités se doivent d'en reconnaître la valeur et l'apport à la société.

Définition de l'éducation
populaire et des organismes
volontaires d'éducation po-
pulaire

Dès 1974, la Table ronde des OVEP de l'Outaouais par sa constitution officielle de regroupement d'organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP) s'est voulu une école populaire entièrement gérée par les représentants des milieux populaires.

La Table ronde était le premier projet de ce genre à voir le jour au Québec; ce qui dénotait une très grande prise en charge dans l'Outaouais.

Notre forme d'intervention est très particulière et s'inscrit dans une démarche éducative enracinée dans les milieux populaires et répondant à leurs besoins.

Afin de revendiquer une reconnaissance officielle, le mouvement des OVEP définit, lors d'une assemblée générale provinciale tenue en mars 1978, l'éducation populaire de la façon suivante:

"L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent, à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu."

Formes: L'éducation populaire autonome vise à développer toutes les possibilités de formation en dehors du système d'éducation.

En ce sens, toutes les formes d'éducation populaire vécues dans les organisations des milieux populaires doivent être reconnues. A titre d'exemple, citons les organes collectifs d'information, les productions collectives de vidéo, les enquêtes et sondages, les théâtres populaires, les voyages de sensibilisation, les colloques, les conférences, etc.

Par cette définition, l'éducation populaire se distingue par le

fait qu'elle se veut une démarche d'apprentissage et qu'il ne suffit point de vouloir remplir des récipients mais beaucoup plus de se mettre à l'écoute du vécu individuel et collectif de différents milieux de vie.

Il est important de préciser qu'on n'exclut pas de la dite démarche l'action puisque celle-ci consiste en une phase d'apprentissage et de prise en main très importante. L'action est formatrice puisque dans son déroulement, on aura à s'informer de nos droits. Donnons par exemple, un groupe, qui prend conscience que les prix à l'alimentation sont devenus effarants, décide de mettre sur pied un comptoir coopératif de consommation de quartier afin de se payer une meilleure alimentation et contrôler cette source d'approvisionnement. Dans le cheminement d'implantation du comptoir, on créera différents comités (comité juridique, comité éducation, comité technique etc.) dans lesquels militeront des citoyens qui se sensibiliseront et s'auto-éduqueront à l'aide des démarches entreprises auprès de différentes ressources du milieu. Ces citoyens deviennent à leur tour des agents formateurs et transmettent des informations avec un langage permettant une plus grande vulgarisation de la connaissance; celle-ci enracinée dans un vécu quotidien.

Ce phénomène de regroupement vis-à-vis un besoin spécifique identifié par des citoyens dans un même milieu de vie brise le modèle d'isolement auquel nous sommes tous confrontés.

Ainsi ces regroupements au sein de la Table ronde prennent la forme d'associations, de comités de citoyens, de coopératives et d'organismes divers entièrement gérés par les citoyens.

Afin de s'identifier par rapport à d'autres organismes, nous avons essayé de définir ce que peut-être un organisme volontaire d'éducation populaire (OVEP) :

" Organisme volontaire et autonome, sans but lucratif contrôlé exclusivement par ses membres; ces organismes démocratiques réalisent des activités d'éducation populaire avec les citoyens touchés par une même situation vécue et/ou identifiée."

Lorsque les OVEP revendiquent le respect de leur autonomie, c'est qu'ils veulent garder leur caractère démocratique soit, d'avoir plein pouvoir de se gérer et décider de l'orientation et priorités au sein de leur organisation.

La légalité d'une telle revendication est renforcée par l'appui à l'éducation populaire que le Conseil Supérieur de l'Education manifeste de la façon suivante dans son rapport 1978-79:

"nous examinons l'hypothèse du développement autonome garanti des associations volontaires d'éducation populaire, au même titre que celui des organismes d'éducation des adultes des institutions d'enseignement. Si les missions des organismes scolaires et extra-scolaires sont différentes, il devient inutile de soumettre ces derniers aux décisions des premiers et hasardeux d'exiger qu'ils participent à une concertation qui ne peut que conduire à une récupération et à la négation de leur originalité dans les conditions actuelles."

Au même titre qu'il est important que les citoyens s'identifient à la démarche éducative autant il devient important qu'ils s'identifient à leurs organismes respectifs. Ceux-ci leur ressemblant et n'étant pas tout simplement un modèle parachuté de l'extérieur.

La Table ronde regroupe une vingtaine de ces organismes qui s'identifient par leur structure à la définition d'un OVEP et de par sa démarche pédagogique dans le milieu à la définition de l'éducation populaire.

La variété des organismes-membres de la Table ronde amène à toucher à différentes réalités que rencontrent les citoyens dans leur quotidien.

Voici une liste de ces organismes: (20)

- Association de la défense des droits sociaux de Hull
- Association Coopérative d'Economie Familiale (ACEF)

- Logement-va-pu
- Service d'Animation des Couples (S.A.C.) de Gatineau
- Mouvement des travailleurs chrétiens (M.T.C.)
- Carrefour-famille: rendez-vous
- Chantiers Educatifs
- Club coopératif de consommation de Gatineau
- Centre de dépannage et d'Animation de Gatineau (CADG)
- Garderie populaire de Hull
- Comptoir St-Pierre de Fort Coulonge
- Dispensaire des citoyens del'île de Hull
- Québec-Amérique Latine
- Garderie populaire Ciboulette de Gatineau
- Amitiés Canado-Chinoises
- Centre de dépannage de Wolf Lake
- Coopérative funéraire de l'Outaouais
- Comité de santé et sécurité agricole de Gatineau
- Service de préparation au Mariage régional de l'Outaouais
- Centre de la petite enfance

En fait, les OVEP de l'Outaouais s'attendent à ce que l'on reconnaisse l'éducation populaire comme le moyen le plus efficace de prise en charge.

RECOMMANDATIONS

Le Ministère de l'éducation dans son document intitulé "L'école s'adapte à son milieu" démontre qu'il cherchera à imposer aux OVEP leur participation tout en imposant son cadre (p.111) de priorités: la lutte contre l'alphabétisation, la formation professionnelle et la participation des parents de milieu défavorisé à l'éducation de leurs enfants. Ceci en décidant "unilatéralement" qu'en 1980-81 le ministère appuyera par le moyen du programme de financement des OVEP les projets se rapportant à ses priorités.

Il ne s'agit pas ici de s'attaquer à la pertinence de ces orientations que le Ministère établit pour lui-même puisque les groupes populaires de l'Outaouais ont déjà fait preuve d'initiative et réalisés des expériences dans ces domaines. Que l'on songe à l'action du comptoir Saint-Pierre de Fort Coulonge ou aux divers projets (ex: Lirec) dans le vieux Hull qui se sont attaqués à l'alphabétisation des adultes. Prenons aussi les Chantiers Educatifs, garderie para-scolaire, dont près de la moitié des familles sont mono-parentales ou le Centre de la petite enfance qui regroupe les parents avec leurs jeunes enfants afin qu'ils puissent participer à l'éducation de ceux-ci pendant la journée.

Ce qui est inadmissible, c'est qu'en tâchant de faire adopter ses priorités, le ministère s'attaque au fondement même de la nature des OVEP: leur autonomie. Celle-ci est la pierre angulaire de chacun des groupes et de cet outil collectif qu'est la Table ronde des OVEP de l'Outaouais.

Le Ministère cherche-t-il de cette façon à intégrer le secteur volontaire afin de suppléer aux lacunes de ses propres institutions? Rappelons ici l'un des principes directeurs de la Commission d'étude sur la formation des adultes: " reconnaître les organismes non-scolaires comme porteurs de plein droit de l'action éducative en leur assurant une autonomie (c'est nous qui le soulignons) et un financement adéquat"

Nous ne répéterons jamais assez que l'autonomie des groupes populaires est le moteur même de leur fonctionnement, le centre vital de leur existence.

La Table ronde des OVEP de l'Outaouais veut profiter de la commission pour présenter les recommandations suivantes:

- 1- Que l'éducation populaire tel que définie dans la deuxième partie de ce mémoire soit reconnue et reçoive du gouvernement du Québec un financement qui répond aux besoins et aux demandes formulés par les OVEP.
- 2- Que la création d'organismes subventionnaires reposant sur le principe de l'autogestion collective et gérée par les principaux intervenants en éducation populaire soit reconnue comme constituant la façon la plus appropriée et la plus efficace de décentralisation administrative pour l'attribution des fonds rendus disponibles par le gouvernement québécois aux fins de l'éducation populaire.
- 3- Dans cette perspective que les tables régionales d'éducation populaire soient reconnues officiellement par le gouvernement du Québec comme les seuls interlocuteurs auprès du Ministère de l'Éducation et en second lieu que ces tables régionales soient considérées comme étant l'unique structure chargée de distribuer et d'attribuer les sommes d'argent consacrées à l'éducation populaire dans les régions et cela selon les normes, les critères et les règles qu'elle aura elle-même fixés.
- 4- Que ces tables régionales soient formées des OVEP de chaque région et que les OVEP possèdent chacun au sein de ces tables régionales un droit de vote et un droit de parole.
- 5- Que ces tables régionales soient reconnues comme l'organisme régional habilité à passer des ententes avec les commissions scolaires en ce qui a trait à la distribution des argents que cette dernière consacre à l'éducation populaire.
- 6- Que ces tables régionales reçoivent les ressources nécessaires qui leur permettent de se donner des services de formation et de recherche en vue de mieux définir les problématiques régionales en éducation populaire.
- 7- Qu'au niveau provincial le gouvernement reconnaisse le comité de coordination des OVEP comme l'organisme représentant les OVEP et que ce comité reçoive le mandat de faire en sorte que

dans chacune des régions administratives soit créé une table régionale d'éducation populaire.

Textes de référence:

L'école s'adapte à son milieu, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, 1980.

Pour une démocratisation de l'éducation des adultes, Éducation populaire- éducation permanente: financer le secteur volontaire, Institut Canadien des Adultes (ICEA), octobre 1980.

L'Etat et les besoins en éducation, rapport 1978-79, Conseil supérieur de l'éducation, Québec, l'Éditeur officiel, 1980.

Mémoire sur le financement des organismes volontaires d'éducation populaire, préparé par le comité d'action des OVEP du Québec, mai 1977.